

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2014



Écocentres
MRC de Rivière-du-Loup



PRÉSENTÉ à la MRC de Rivière-du-Loup
310, rue Saint-Pierre
Rivière-du-Loup (Québec) G5R 3V3

PRÉPARÉ par Co-éco
1650, rue de la Ferme
Sainte-Anne-de-la-Pocatière (Québec) G0R 1Z0

Février 2015

1. Mise en contexte et sommaire

Ce rapport d'activité présente le résumé des activités du réseau des écocentres de la MRC de Rivière-du-Loup pour l'année 2014 (quantités, dépenses, revenus, achalandage, taux de détournement) tout en établissant une comparaison avec les années antérieures afin de mesurer l'évolution du service. Les résultats sont présentés globalement pour l'ensemble du réseau ainsi que par écocentre.

En 2014, les écocentres de la MRC de Rivière-du-Loup ont traité 2 555 tonnes de matières, soit 27 % de plus qu'en 2013. De cette quantité, 92 % des matières ont été valorisées. Il y a eu 13 202 visiteurs, un nombre comparable à celui de l'an dernier. Treize types de matières y ont été traitées, dont les plus importantes en quantité sont les résidus verts et les matériaux secs. Cette dernière catégorie a vu ses quantités augmenter de 24 % entre 2013 et 2014.

Il en a coûté 118 296 \$ pour traiter l'ensemble des matières, ce qui permet de conclure l'exercice à l'intérieur du budget prévu. C'est tout de même 22 % plus qu'en 2013, mais cette hausse était prévue et les revenus ont été suffisants pour la couvrir.

Le tableau suivant fait un rappel des informations générales concernant les écocentres.

Tableau 1 : Informations générales

ÉCOCENTRE	Rivière-du-Loup	Saint-Hubert
LIEU	100, rue Delage	1 ^{er} Rang Est Canton Demers
HORAIRE	du lundi au samedi de 8 h à 16 h	lundi et samedi de 8 h à 16 h
PÉRIODE D'OUVERTURE	du 23 avril au 8 novembre	du 10 mai au 8 novembre

Les préposés de l'écocentre de Rivière-du-Loup ont accueilli durant la saison 2014 au moins une dizaine de personnes qui ont effectué soit des travaux compensatoires, soit des travaux communautaires.

2. Achalandage

Il y a eu 13 202 visiteurs en 2014 aux écocentres de la MRC de Rivière-du-Loup, une diminution globale de moins de 1 % par rapport à l'an dernier.

L'achalandage à l'écocentre de Rivière-du-Loup a été de 12 175 visiteurs. Une très forte majorité des utilisateurs provient de la ville de Rivière-du-Loup (94,6 %) et on retrouve ensuite les citoyens de Saint-Antonin, mais dans une proportion marginale (3.3 %).

À Saint-Hubert, l'achalandage a augmenté de 5 % pour atteindre 1 027 visiteurs. Cet écocentre est utilisé majoritairement par les citoyens des municipalités de Saint-Hubert (73,7 %), de Saint-François-Xavier-de-Viger (17,1 %) et de Saint-Cyprien (6,5 %).

Tableau 2 : Provenance et nombre de visiteurs en 2014

Écocentre	Rivière-du-Loup		Saint-Hubert		Sommaire MRC Rivière-du-Loup	
	Nombre de visiteurs	%	Nombre de visiteurs	%	Nombre de visiteurs	%
Cacouna	81	0,67%	0	0,00%	81	0,61%
L'Isle-Verte	10	0,08%	0	0,00%	10	0,08%
Notre-Dame-des-Sept-Douleurs	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Notre-Dame-du-Portage	41	0,34%	0	0,00%	41	0,31%
Rivière-du-Loup	11521	94,63%	0	0,00%	11521	87,27%
Saint-Antonin	404	3,32%	0	0,00%	404	3,06%
Saint-Arsène	50	0,41%	2	0,19%	52	0,39%
Saint-Cyprien	8	0,07%	67	6,52%	75	0,57%
Saint-Épiphane	11	0,09%	9	0,88%	20	0,15%
Saint-François-Xavier-de-Viger	0	0,00%	176	17,14%	176	1,33%
Saint-Hubert	4	0,03%	757	73,71%	761	5,76%
Saint-Modeste	27	0,22%	0	0,00%	27	0,20%
Saint-Paul-de-la Croix	15	0,12%	16	1,56%	31	0,23%
Autres	3	0,02%	0	0,00%	3	0,02%
TOTAL	12175	100%	1027	100%	13202	100%

Les mois les plus achalandés sont mai et octobre. Avril demeure le mois le moins achalandé, même en tenant compte du nombre de jours d'ouverture. L'achalandage du mois de novembre est comparable et même supérieur à celui des autres mois, lorsqu'on tient compte du nombre de jours d'ouverture.

Tableau 3 : Répartition de l'achalandage par mois en 2014

Écocentre	Rivière-du-Loup		Saint-Hubert		Sommaire MRC	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Avril	386	3,17%	0	0,0%	386	2,9%
Mai	2413	19,82%	128	12,5%	2541	19,2%
Juin	1645	13,51%	180	17,5%	1825	13,8%
Juillet	1483	12,18%	155	15,1%	1638	12,4%
Août	1517	12,46%	194	18,9%	1711	13,0%
Septembre	1635	13,43%	162	15,8%	1797	13,6%
Octobre	2337	19,20%	157	15,3%	2494	18,9%
Novembre	759	6,23%	51	5,0%	810	6,1%
TOTAL	12175	100%	1027	100,0%	13202	100,0%

Pour les deux écocentres, le samedi demeure la journée la plus occupée de la semaine avec plus de 31 % de l'achalandage hebdomadaire. À Rivière-du-Loup, le lundi et le vendredi sont les deux autres jours où l'achalandage est le plus fort. Les journées ayant le moins de visiteurs demeurent le mercredi et le jeudi.

Tableau 4 : Répartition de l'achalandage selon l'horaire d'ouverture en 2014

Écocentre	Rivière-du-Loup		Saint-Hubert		Sommaire MRC	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Lundi	2169	17,8%	436	42,5%	2605	19,7%
Mardi	1644	13,5%	0	0,0%	1644	12,5%
Mercredi	1433	11,8%	0	0,0%	1433	10,9%
Jeudi	1500	12,3%	0	0,0%	1500	11,4%
Vendredi	1873	15,4%	0	0,0%	1873	14,2%
Samedi	3556	29,2%	591	57,5%	4147	31,4%
TOTAL	12175	100,0%	1027	100,0%	13202	100,0%

L'achalandage à l'écocentre de Rivière-du-Loup est plutôt stable depuis trois ans tournant autour des 12 000 visiteurs annuellement. On remarque également une stabilité à l'écocentre de Saint-Hubert, bien que l'on ait dépassé le cap des 1 000 visiteurs pour la première fois en 2014. Cet achalandage est d'autant plus remarquable que l'écocentre de Saint-Hubert n'a ouvert que le 10 mai cette année, en raison de la neige qui a tardé à fondre.

La figure 1 montre la courbe d'évolution de l'achalandage de 2009 à 2014

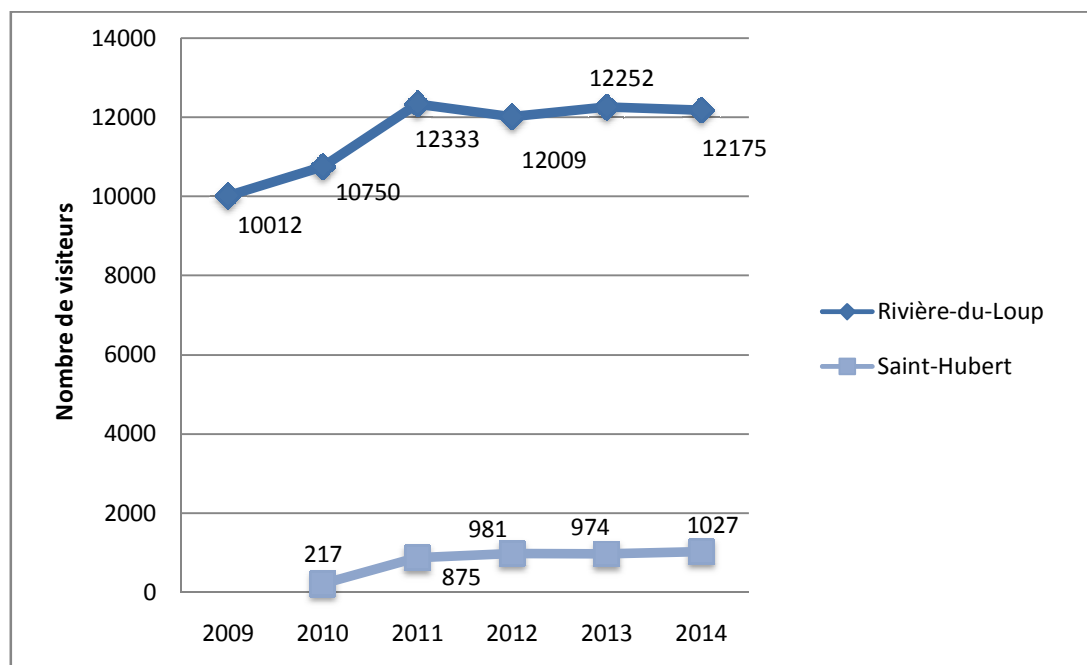


Figure 1 : Courbe d'évolution de l'achalandage de 2009 à 2014

3. Matières traitées

3.1. Nombre d'entrées par matière

Les **entrées par matière** désignent le nombre de fois qu'un type de matières est apporté aux écocentres par les utilisateurs. Les utilisateurs apportent généralement plus d'un type de matières par visite. C'est pourquoi il y a plus d'**entrées** que de **visites**.

On dénombre 22 839 entrées en 2014, soit 2 % de plus que l'an dernier. Les entrées sont présentées en ordre d'importance au tableau 5. Les entrées pour des matières valorisables constituent 95 % de ce nombre, les déchets ne représentant que 1 205 entrées. Les matières les plus souvent apportées dans les écocentres sont les résidus verts avec 3 420 entrées. La plus forte hausse revient aux appareils de réfrigération qui ont augmenté de 45 % entre 2013 et 2014 pour atteindre 178 appareils traités. Il faut noter que les gaz réfrigérants de ces appareils ne sont récupérés que depuis 2011 et sont en constante progression depuis; on notera aussi que tous les petits appareils comme les machines à eau sont vidés de leur gaz réfrigérant depuis cette année. L'autre catégorie ayant connu une augmentation importante est les matériaux secs, avec une augmentation de 24 %, pour atteindre 3 346 entrées. Co-éco recommande d'ailleurs l'instauration d'une tarification pour les matériaux secs, tel qu'il en existe depuis plusieurs années aux écocentres de la MRC de Kamouraska.

Tableau 5 : Nombre d'entrées par matière

Type de matière	Rivière-du-Loup	Saint-Hubert	Sommaire MRC	Variation 2014/2013
Résidus verts	3388	32	3420	-5%
Matériaux secs	2936	410	3346	24%
Bois	2374	502	2876	-8%
Métal	2377	375	2752	-7%
Branches	2005	118	2123	3%
Matériel électronique	1659	144	1803	13%
Récupération	1573	130	1703	14%
RDD	1270	36	1306	-6%
Agrégats	684	41	725	13%
Réutilisable	718	0	718	-12%
Pneus	313	153	466	-2%
Textile	281	2	283	0%
Appareils réfrigération	102	11	113	45%
SOUS-TOTAL VALORISÉ	19680	1954	21634	2%
Déchets	1061	144	1205	9%
TOTAL	20741	2098	22839	2%

3.2. Évolution des quantités de 2010 à 2014

La quantité totale de matières traitées (valorisées et déchets) en 2014 est de 2 555 tonnes, une augmentation de 28 % depuis l'an dernier. Cette hausse des quantités est cohérente avec l'augmentation observée depuis 2010 (tableau 6). Pourtant l'achalandage est stable depuis plusieurs années. L'ajout de nouveaux types de matières peut expliquer cette disparité entre l'évolution des quantités et de l'achalandage.

Tableau 6 : Évolution des quantités, du nombre de visiteurs et d'entrées par matière

	2010	2011	2012	2013	2014	Variation 2014/2013
Quantité (tonnes)	1 324	1 684	1 546	2 006	2 555	28%
Nombre de visiteurs	10 750	13 208	12 990	13 226	13 202	0%
kg / visiteur	123	127	119	156	175	0%
Nombre d'entrées par matière	17 547	19 560	20 304	22 303	22 303	12%
kg / entrée	75	86	76	93	104	12%

Les quantités reçues pour chaque type de matières sont présentées en ordre d'importance au tableau 7. Une proportion de 92 % des matières est valorisée, un plateau atteint depuis 2012. Les matériaux secs constituent toujours le type de matières le plus reçu, d'autant plus qu'une hausse de 22 % a été observée en 2014. Les appareils électroniques, les branches et les agrégats ont aussi augmenté de façon significative. Ces données sont ventilées et discutées plus en détail dans la section 4.

Tableau 7 : Évolution des quantités par matière (tonnes)

Type de matière	2010	2011	2012	2013	2014	Variation 2014/2013
Matériaux secs	256	356	517	545	664	22%
Bois	402	502	348	413	376	-9%
Agrégats	0	0	0	237	329	39%
Résidus verts	284	325	213	275	533	150%
Branches	56	114	158	205	240	17%
Métal	51	55	97	114	99	-13%
Matériel électronique	10	22	39	62	72	17%
RDD	23	23	26	27	28	5%
Pneus	12	27	15	25	20	-19%
Textiles	2	7	3	0	N.D.	N.D.
Appareils de réfrigération	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.
Réutilisables	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.
TOTAL VALORISÉ	1097	1431	1416	1841	2362	28%
Déchets	227	254	130	166	193	16%
TOTAL GÉRÉ	1324	1684	1546	2006	2555	27%
Taux de valorisation	83%	85%	92%	92%	92%	0%

3.3. Évolution des coûts de 2010 à 2014

Les coûts de gestion présentés dans cette section sont les coûts nets, une fois les revenus soustraits aux dépenses pour chaque matière. Les frais généraux d'opération de l'écocentre n'y sont toutefois pas inclus (salaires, immobilisations, etc.).

Après une période stable de deux ans, le coût total de gestion des matières valorisées a remonté en 2014 (trait bleu dans le haut de la *figure 2*). L'augmentation des coûts de gestion des matériaux secs en est le principal facteur, tel qu'illustré par le trait pointillé juste en dessous du trait bleu. Cette tendance à la hausse est observée depuis 2010 pour les matériaux secs.

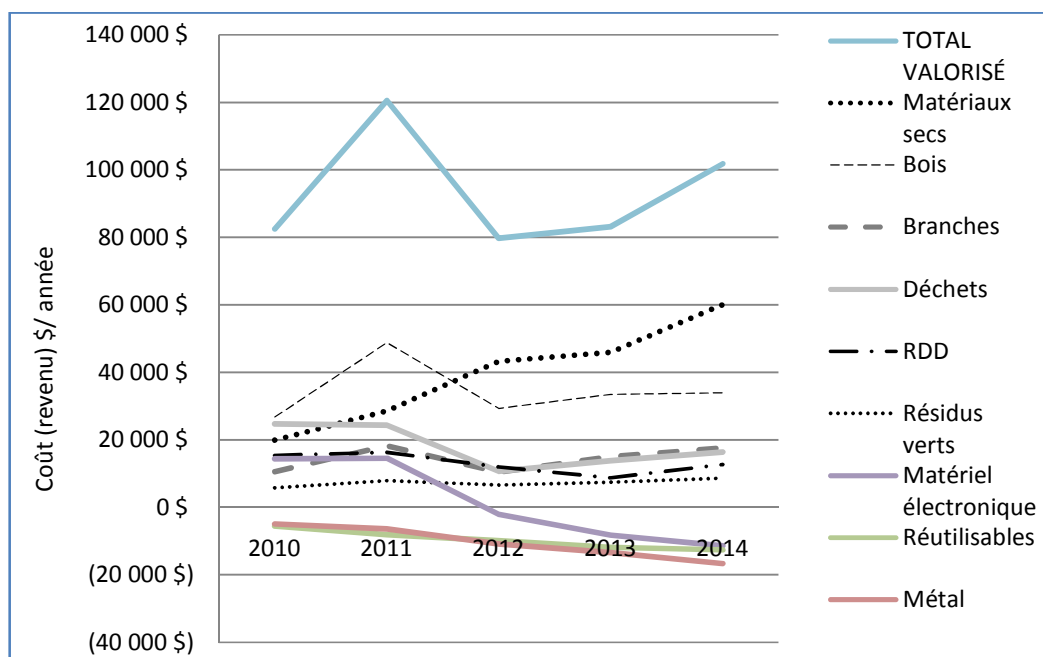


Figure 2 : Évolution du coût de gestion par matière

Il en a coûté 118 296 \$ pour traiter l'ensemble des matières reçues aux écocentres en 2014, dépenses et revenus confondus (tableau 8). C'est une hausse de 22 % par rapport à 2013.

Cette augmentation peut s'expliquer par une augmentation globale de 27 % des quantités reçues et une augmentation de 9 % des coûts de gestion à la tonne. En effet, les déchets et toutes les matières valorisées ont vu leur coût de gestion à la tonne augmenter, sauf les résidus verts. Cette exception est expliquée par la contribution monétaire d'une municipalité (voir section 4.4). Les matières ayant eu le plus grand impact sur la hausse des coûts sont les matériaux secs et les résidus domestiques dangereux. Malgré tout, le prix de vente du métal a augmenté, ce qui a permis de limiter la hausse des coûts des autres matières. De plus le coût du bois est demeuré stable puisque la hausse du coût à la tonne a été contrebalancée par la baisse des quantités.

Tableau 8 : Évolution des quantités et des coûts par matière

Type de matière	2013			2014			Variation 2014/2013		
	Quantité (tonnes)	Coût/tonne	Coût total	Quantité (tonnes)	Coût/tonne	Coût total	Quantité (tonnes)	Coût/tonne	Coût total
Matériaux secs	545	84 \$	46 004 \$	664	90 \$	60 095 \$	22%	7%	31%
Bois	413	73 \$	33 526 \$	376	90 \$	33 953 \$	-9%	24%	1%
Agrégats	237	22 \$	5 128 \$	329	24 \$	7 778 \$	39%	9%	52%
Résidus verts	213	27 \$	7 422 \$	533	16 \$	8 660 \$	150%	-40%	17%
Branches	205	73 \$	14 990 \$	240	73 \$	17 586 \$	17%	0%	17%
Métal	114	(118 \$)	(13 439 \$)	99	(169 \$)	(16 658 \$)	-13%	43%	24%
Matériel électronique	62	(134 \$)	(8 229 \$)	72	(157 \$)	(11 339 \$)	17%	17%	38%
Résidus domestiques dangereux	27	329 \$	8 738 \$	28	452 \$	12 764 \$	6%	37%	46%
Pneus	25	0 \$	0 \$	20	0 \$	0 \$	-19%	0%	0%
Textiles	N.D.	0 \$	0 \$	N.D.	0 \$	0 \$	N.D.	0%	0%
Appareils de réfrigération	N.D.	N.D.	761 \$	N.D.	N.D.	1 558 \$	N.D.	N.D.	105%
Réutilisables	N.D.	N.D.	(11 780 \$)	N.D.	N.D.	(12 557 \$)	N.D.	N.D.	7%
TOTAL VALORISÉ	1841	45 \$	83 123 \$	2362	43 \$	101 841 \$	23 %	-5%	23%
Déchets	166	84 \$	13 858 \$	193	85 \$	16 455 \$	17%	2%	19%
TOTAL GÉRÉ	2006	48 \$	96 981 \$	2555	46 \$	118 296 \$	27 %	-4%	22%

Les résidus domestiques dangereux sont les matières dont le coût à la tonne est le plus élevé avec un coût de 452 \$/tonne (*figure 3*). Viennent ensuite les déchets, les matériaux secs et le bois. Des suggestions sont faites dans la section suivante pour réduire les coûts associés à ces matières. Il est intéressant de noter que toutes les autres formes de valorisation sont moins coûteuses que l'enfouissement. Heureusement les dépenses reliées aux déchets (124 \$/tonne) sont amoindries par les frais exigés aux utilisateurs (39 \$/tonne), pour un coût de gestion de 85 \$/tonne en 2014.

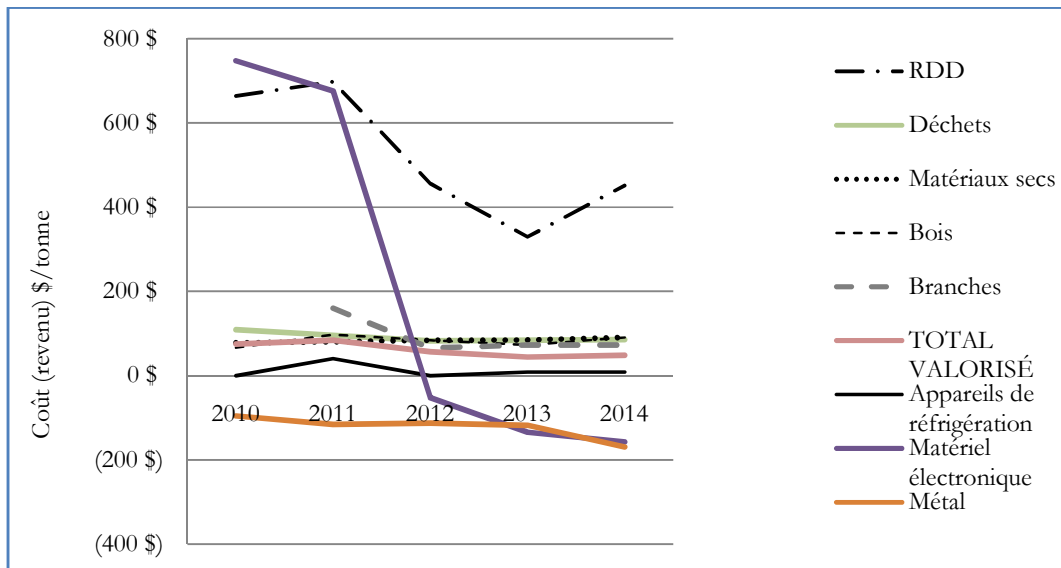


Figure 3 : Évolution du coût de gestion par tonne de matière

3.4. Coûts et quantités comparés des deux écocentres

L'écocentre de Rivière-du-Loup et celui de Saint-Hubert répondent à des réalités fort différentes. Le caractère central et urbain du premier en fait un lieu d'achalandage important, d'où les quantités plus élevées, soit 2 407 tonnes (incluant les déchets) en 2014 (tableau 9). Le deuxième dessert un territoire où la densité de population est plus faible, et n'a reçu conséquemment que 148 tonnes (incluant les déchets) cette année. De plus, le débouché pour la plupart des matières étant situé à Rivière-du-Loup, les coûts de transport sont plus élevés pour l'écocentre de Saint-Hubert. On notera aussi que l'écocentre de Rivière-du-Loup bénéficie d'un tarif de 35 \$ la tonne avant redevances pour les déchets apportés au LET et que le tarif régulier de 63 \$ la tonne est appliqué pour Saint-Hubert. Pour toutes ces raisons, le coût global par tonne, incluant les matières valorisées et les déchets, est plus élevé à Saint-Hubert (144 \$/tonne) qu'à Rivière-du-Loup (83 \$/tonne).

Il serait possible d'optimiser l'utilisation de l'écocentre de Saint-Hubert en le rendant disponible à d'autres utilisateurs. En effet, les infrastructures disponibles sont en mesure de recevoir les résidus des activités municipales, dont les collectes d'encombrants, de même que les résidus des industries, commerces et institutions de cette partie du territoire. Le partage des frais fixes entre davantage d'utilisateurs permettrait d'abaisser le coût par tonne.

Tableau 9 : Coûts et quantités comparés des deux écocentres

Type de matière	Rivière-du-Loup			Saint-Hubert			Total MRC		
	Quantité (tonnes)	Coût/tonne	Coût total	Quantité (tonnes)	Coût/tonne	Coût total	Quantité (tonnes)	Coût/tonne	Coût total
Matériaux secs	614	90 \$	55 577 \$	50	91 \$	4 518 \$	664	90 \$	60 095 \$
Bois	322	88 \$	28 312 \$	55	103 \$	5 641 \$	376	90 \$	33 953 \$
Agrégats	329	24 \$	7 778 \$	0	0 \$	0 \$	329	24 \$	7 778 \$
Résidus verts	533	16 \$	8 660 \$	N.D.	0 \$	0 \$	533	16 \$	8 660 \$
Branches	240	73 \$	17 586 \$	N.D.	0 \$	0 \$	240	73 \$	17 586 \$
Métal	89	(169 \$)	(15 007 \$)	10	(168 \$)	(1 651 \$)	99	(169 \$)	(16 658 \$)
Matériel électronique	69	(158 \$)	(10 847 \$)	4	(134 \$)	(492 \$)	72	(157 \$)	(11 339 \$)
Résidus domestiques dangereux	27	443 \$	12 109 \$	1	730 \$	655 \$	28	452 \$	12 764 \$
Pneus	17	0 \$	0 \$	3	0 \$	0 \$	20	0 \$	0 \$
Textiles	N.D.	N.D.	0 \$	N.D.	0 \$	0 \$	N.D.	N.D.	0 \$
Appareils de réfrigération	N.D.	N.D.	1 558 \$	N.D.	0 \$	0 \$	N.D.	N.D.	1 558 \$
Réutilisables	N.D.	N.D.	(12 382 \$)	N.D.	N.D.	(175 \$)	N.D.	N.D.	(12 557 \$)
TOTAL VALORISÉ	2240	42 \$	93 345 \$	122	70 \$	8 496 \$	2 362	43 \$	101 841 \$
Déchets	167	76 \$	12 749 \$	26	145 \$	3 706 \$	193	85 \$	16 455 \$
TOTAL GÉRÉ	2407	44 \$	106 094 \$	148	83 \$	12 202 \$	2 555	46 \$	118 296 \$

4. Modes de traitement et ventilation des coûts

Les matières sont présentées en ordre d'importance des quantités traitées en 2014. Les coûts sont ventilés et leur évolution est discutée plus en profondeur que dans la section 3.

4.1. Matériaux secs

Les matériaux secs comprennent entre autres le bardeau d'asphalte, le gypse et la mélamine. Ils sont disposés par les utilisateurs dans un conteneur d'une capacité de 40 verges cubes, à partir d'un quai de déchargement. Le conteneur est remplacé aux deux jours en moyenne à Rivière-du-Loup et aux 31 jours à Saint-Hubert.

Les coûts ont bondi de 14 091 \$ ou de 31 % par rapport à l'an dernier (tableau 10). Les matériaux secs sont le type de matières dont le coût a le plus augmenté en 2014. Cette hausse est principalement attribuable à une augmentation de 22 % des quantités reçues, mais aussi à la hausse du coût du transport et du traitement.

Il n’y a aucun revenu associé aux matériaux secs. Pour freiner l’augmentation continue des coûts pour cette matière, Co-éco suggère fortement d’établir un tarif aux utilisateurs. Cette pratique a cours dans la MRC de Kamouraska depuis de nombreuses années. En 2014, la tarification a permis de diminuer de 27 \$/tonne le coût de traitement des matériaux secs dans cette MRC.

Tableau 10 : Évolution des coûts et des quantités de matériaux secs

MATÉRIAUX SECS	2010	2011	2012	2013	2014
Quantité (tonnes)	256	356	518	545	664
Transport	3 650 \$	4 736 \$	8 802 \$	9 436 \$	14 200 \$
Traitement	15 440 \$	22 875 \$	33 449 \$	35 443 \$	44 845 \$
Location conteneurs	825 \$	975 \$	1 050 \$	1 125 \$	1 050 \$
Coût total	19 915 \$	28 586 \$	43 301 \$	46 004 \$	60 095 \$

Dépenses/tonne	78 \$	80 \$	84 \$	84 \$	90 \$
Revenus/tonne	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Coût/tonne	78 \$	80 \$	84 \$	84 \$	90 \$

4.2. Bois



Le bois comprend les retailles de construction, le bois de démolition et les meubles entièrement construits en bois. La mélamine est exclue de cette catégorie depuis 2013. Le bois est disposé par les utilisateurs dans des conteneurs d’une capacité de 40 verges cubes, à partir d’un quai de déchargement. Ces conteneurs sont remplacés environ une fois tous les 4 jours à Rivière-du-Loup et à tous les 12 jours à Saint-Hubert.

Les coûts pour le bois sont comparables à ceux de l’an dernier (tableau 11). Une baisse de 9 % des quantités collectées a permis de contrebalancer une hausse de 11 % du coût à la tonne (91 \$/tonne). Cette hausse est causée par une augmentation du tarif de transport, le tarif du traitement étant demeuré le même qu’en 2013.

Il n’y a aucuns frais pour les citoyens qui apportent du bois à l’écocentre. Il n’y a pas non plus de vente de bois aux utilisateurs étant donné l’impossibilité d’accéder aux matériaux dans les conteneurs de façon sécuritaire. De plus, Co-éco ne dispose pas d’un certificat d’autorisation permettant le tri des matériaux par les préposés.

Tableau 11 : Évolution des coûts et des quantités de bois

BOIS	2010	2011	2012	2013	2014
Quantité	402	502	349	413	376
Transport	19 675 \$	18 255 \$	7 575 \$	8 270 \$	9 000 \$
Traitement	6 103 \$	29 444 \$	20 938 \$	23 961 \$	22 693 \$
Location conteneurs	980 \$	1 075 \$	810 \$	1 300 \$	2 260 \$
Coût total	26 758 \$	48 774 \$	29 323 \$	33 531 \$	33 953 \$

Dépenses/tonne	67 \$	97 \$	84 \$	81 \$	90 \$
Revenus/tonne	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Coût/tonne	67 \$	97 \$	84 \$	81 \$	90 \$

4.3. Agrégats

Les agrégats comprennent la brique, le béton et l'asphalte, de même que le gravier et la terre. Les agrégats sont déposés par les utilisateurs sur le sol dans un enclos en blocs de béton. Environ une fois par mois, ils sont chargés à l'aide d'un tracteur dans un conteneur de 25 verges cubes.

Ces matières ne sont acceptées qu'à l'écocentre de Rivière-du-Loup pour l'instant, un service qui a débuté au cours de l'année 2013 (tableau 12). Les coûts ont augmenté de 52 % en 2014, principalement à cause de l'augmentation des quantités (39 %). En effet, les agrégats étaient acceptés à l'écocentre et traités sans frais par la Ville de Rivière-du-Loup jusqu'à la fin de juillet 2013, réduisant ainsi les quantités et donc les coûts. Il n'y a pas de revenu associé à ces matières, mais il y a un potentiel de réutilisation tel quel comme remblais, comme il a été fait par la Ville en 2013.

Tableau 12 : Évolution des coûts et des quantités d'agrégats

AGRÉGATS	2013	2014
Quantité (tonnes)	237	329
Transport	2 115 \$	3 296 \$
Traitement	3 013 \$	4 482 \$
Coût total	5 128 \$	7 778 \$

Dépenses/tonne	22 \$	24 \$
Revenus/tonne	0 \$	0 \$
Coût/tonne	22 \$	24 \$

4.4. Résidus verts

Les résidus verts sont composés de gazon coupé, de feuilles d'arbres et de résidus de taille de haie. À Rivière-du-Loup, ils sont disposés par les utilisateurs dans un conteneur d'une capacité de 40 verges cubes, à partir d'un quai de déchargement. Les conteneurs y sont remplacés à une fréquence variable selon les saisons. Alors qu'ils sont remplacés deux fois par semaine au printemps et à l'automne, une fois aux deux semaines suffit en été.

À Saint-Hubert, les résidus verts sont accumulés au sol. La municipalité de Notre-Dame-du-Portage opère également un site de dépôt au sol de résidus verts pour ses citoyens. Exceptionnellement en 2014, ce lieu de dépôt municipal a été vidé en collaboration avec Co-éco. Les matières ont été chargées dans des conteneurs et acheminées au même lieu de traitement que les résidus verts des écocentres. Les frais de traitement pour cette opération ont été assumés par la municipalité, et le transport a été intégré au budget des écocentres. C'est ce qui explique que les quantités ont presque doublé, alors que les coûts n'ont augmenté que de 17 % (tableau 13). La baisse du coût à la tonne n'est donc qu'apparente. Avant d'étendre ce mode de gestion à d'autres municipalités, la question devra être étudiée dans le cadre de la révision du plan de gestion des matières résiduelles. Les coûts financiers et environnementaux d'une gestion centralisée méritent d'être considérés. En effet, une gestion locale des résidus verts pourrait être mise en place en lien avec le milieu agricole.

Tableau 13 : Évolution du coût et des quantités des résidus verts

RÉSIDUS VERTS	2010	2011	2012	2013	2014
Quantités (tonnes)	284	325	213	275	533
Transport	3 890 \$	5 520 \$	3 645 \$	4 197 \$	5 120 \$
Traitement	1 450 \$	1 850 \$	2 650 \$	2 800 \$	2 700 \$
Location conteneurs	470 \$	510 \$	315 \$	425 \$	840 \$
Coût total	5 810 \$	7 880 \$	6 610 \$	7 422 \$	8 660 \$

Dépenses/tonne	20 \$	24 \$	31 \$	27 \$	16 \$
Revenus/tonne	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Coût/tonne	20 \$	24 \$	31 \$	27 \$	16 \$

Plusieurs citoyens font l'effort de composter leurs feuilles et laissent le gazon au sol, ce qui permet aux municipalités d'économiser des sommes importantes. Toutefois le service gratuit à l'écocentre ne favorise pas ces pratiques de réduction à la source. Il est par contre malheureusement probable qu'un ticket modérateur favoriserait la mise aux déchets des résidus verts par les citoyens. C'est pourquoi Co-éco est hésitant à suggérer la mise en place d'une tarification pour les résidus verts pour l'instant.

4.5. Branches

Les branches de feuillus et de conifères sont acceptées aux écocentres. À l'écocentre de Rivière-du-Loup, ces matières sont disposées au sol par les utilisateurs dans un enclos de clôture métallique. Environ une fois par mois, elles sont chargées dans un conteneur de 40

verges cubes par une mini-excavatrice munie d'un pouce. Cette méthode s'est avérée la plus efficace parmi les essais réalisés ces dernières années.

Jusqu'en 2013, les branches étaient déchiquetées sur place une fois par année. Ce type de gestion a cessé puisqu'il requiert maintenant un certificat d'autorisation du Ministère du développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MMDELCC). De plus, la nouvelle méthode ne coûte pas plus cher et elle permet une gestion plus fluide.

Bien que les coûts aient augmenté de 18 % relativement à l'année 2013, cette hausse est exclusivement due à l'augmentation des quantités (tableau 14). En effet, malgré le changement de mode de traitement, le coût à la tonne est resté le même.

Tableau 14 : Évolution du coût et des quantités des branches

BRANCHES	2010	2011	2012	2013	2014
Quantité (tonnes)	N.D.	114	158	205	240,5
Transport	N.D.	N.D.	2 519 \$	1 839 \$	6 140 \$
Traitement	N.D.	N.D.	7 862 \$	13 152 \$	11 446 \$
Coût total	10 539 \$	18 235 \$	10 380 \$	14 990 \$	17 659 \$

Dépenses/tonne	N.D.	N.D.	66 \$	73 \$	73 \$
Revenus/tonne	N.D.	N.D.	0 \$	0 \$	0 \$
Coût/tonne	N.D.	160 \$	66 \$	73 \$	73 \$

Il n'y a aucuns frais pour les citoyens qui apportent des branches à l'écocentre. La mise en place d'un ticket modérateur mérite d'être considérée pour financer ces opérations, de même que pour éviter de concurrencer l'entreprise privée. En effet, des citoyens apportent probablement parfois aux écocentres des branches taillées par des émondeurs privés qui offrent aussi le service de déchiquetage sur place.

4.6. Métaux

Tous les métaux ferreux et non ferreux sont acceptés aux écocentres. Ils sont disposés au sol par les utilisateurs dans un enclos en blocs de béton. À toutes les trois semaines environ, un camion semi-remorque avec chargeuse intégrée collecte les métaux à Rivière-du-Loup. Deux collectes par année sont suffisantes à Saint-Hubert.

Les revenus ont augmenté de 24 % par rapport à l'année dernière, bien que la quantité ait baissé de 13 % (tableau 15). Cette diminution des quantités reçues est probablement expliquée par la valeur élevée de cette matière (169 \$/tonne), en hausse de 43 % depuis l'an dernier. Cette valeur élevée des métaux incite les citoyens à les vendre à des récupérateurs au lieu de les apporter à l'écocentre. En effet, le prix de vente a poursuivi une montée amorcée en 2013 pour atteindre son plus haut sommet en cinq ans.

Il n'y a bien entendu aucuns frais pour les citoyens qui apportent des métaux aux écocentres. Cette matière étant recherchée pour la revente, des conflits entre clients ont déjà eu lieu à son propos. C'est pourquoi les préposés ont la consigne de ne vendre aucun métal aux utilisateurs.

Tableau 15 : Évolution du coût et des quantités des métaux

MÉTAUX	2010	2011	2012	2013	2014
Quantité (tonnes)	51	55	97	114	99
Revenu vente	(4 902 \$)	(6 340 \$)	(10 870 \$)	(13 439 \$)	(16 658 \$)

Dépenses/tonne	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Revenus/tonne	(96 \$)	(116 \$)	(113 \$)	(118 \$)	(169 \$)
Coût/tonne	(96 \$)	(116 \$)	(113 \$)	(118 \$)	(169 \$)

4.7. Matériel électronique

Le matériel électronique comprend les téléviseurs, systèmes de son, ordinateurs, téléphones et autres appareils électroniques domestiques. Le matériel électronique est la principale matière provenant des industries, commerces et institutions qui est acceptée aux écocentres. Ces matières sont entreposées dans un conteneur maritime et assemblées sur des palettes afin d'être expédiées par camion semi-remorque. Une collecte à toutes les trois semaines est nécessaire à Rivière-du-Loup, alors qu'une par année est suffisante à Saint-Hubert.

Tableau 16 : Évolution du coût et des quantités du matériel électronique

MATÉRIEL INFORMATIQUE	2010	2011	2012	2013	2014
Quantité (tonnes)	10	22	39	62	72
Matériel et transport	1 147 \$	2 222 \$	4 998 \$	562 \$	620 \$
Traitement	5 996 \$	12 387 \$	13 029 \$	0 \$	0 \$
Sous-total dépenses	7 143 \$	14 609 \$	18 027 \$	562 \$	620 \$
Revenus	0 \$	0 \$	(20 058 \$)	(8 791 \$)	(11 958 \$)
Revenus nets	7 143 \$	14 609 \$	(2 031 \$)	(8 229 \$)	(11 339 \$)

Dépenses/tonne	748 \$	573 \$	462 \$	9 \$	9 \$
Revenus/tonne	0 \$	0 \$	514 \$	(143 \$)	(165 \$)
Revenus nets/tonne	748 \$	573 \$	(52 \$)	(134 \$)	(157 \$)

L'Association pour le recyclage des produits électroniques (ARPE-Québec) verse un revenu pour le travail effectué dans les écocentres depuis 2012. Il n'y a pas de frais pour les citoyens qui apportent du matériel électronique. Cependant, la vente au public de ces matières est interdite par l'entente avec ARPE-Québec.

Un revenu net de 11 339 \$ est associé à ce service (tableau 16). Cette somme a augmenté de 38 % par rapport à 2013. La hausse du tarif de rétribution versé par ARPE-Québec est la principale cause de cette hausse, de même qu'une légère hausse des quantités.

4.8. Résidus domestiques dangereux

Les résidus domestiques dangereux (RDD) comprennent plusieurs matières couvertes par la responsabilité élargie des producteurs. Ainsi les frais associés à la récupération de la peinture, de l'huile, des piles et des lampes au mercure sont assumés par l'entreprise privée pour 22 tonnes des 28 tonnes de RDD reçus. Ces matières sont entreposées dans des conteneurs spécialisés fournis sans frais et remplacés environ une fois par mois à Rivière-du-Loup et deux fois par année à Saint-Hubert.

Les RDD comprennent aussi d'autres produits moins courants comme les pesticides, les acides, les bases, etc. qui sont entreposés dans des barils remisés une armoire métallique. Il n'y a pas de financement pour la récupération de ces derniers, qui sont les matières les plus coûteuses à gérer que reçoivent les écocentres, et aussi les plus nocives pour l'environnement. En effet, elles ne représentent que 6 tonnes des 28 tonnes de RDD reçues, mais elles ont coûté 12 794 \$ à traiter (2 132 \$/tonne). Ce service n'est pas offert à l'écocentre de Saint-Hubert étant donné les coûts importants par rapport au faible volume à traiter.

Les coûts pour les RDD ont augmenté de 6 % relativement à l'an dernier (tableau 17). Cette augmentation est causée par une hausse de 37 % du coût à la tonne, pour atteindre 452 \$/tonne. Cette hausse s'explique par une augmentation des tarifs et par la réception d'une plus grande proportion de matières non couvertes par la responsabilité des producteurs. En effet, les citoyens sont de plus en plus conscients à toute la gamme des RDD qu'ils peuvent apporter à l'écocentre. Une autre augmentation des tarifs a déjà été signifiée pour certains produits comme les pesticides et les produits pour piscine en 2015.

Tableau 17 : Évolution du coût et des quantités de résidus domestiques dangereux

RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX	2010	2011	2012	2013	2014
Quantité (tonnes)	23	23	27	27	28
Coût total	15 441 \$	16 354 \$	11 998 \$	8 738 \$	12 764 \$
Dépenses/tonne	664 \$	698 \$	456 \$	329 \$	452 \$
Revenus/tonne	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Coût/tonne	664 \$	698 \$	456 \$	329 \$	452 \$

4.9. Pneus

Les pneus acceptés aux écocentres comprennent tous les pneus de 48 pouces ½ et moins. Ils sont entreposés sur le sol et sont récupérés environ à tous les mois à Rivière-du-Loup, alors qu'une ou deux fois par année suffisent à Saint-Hubert.

La quantité de pneus reçue a diminué de 19 % depuis l'an dernier (tableau 18). Les coûts de transport et de traitement sont assumés par l'entreprise privée en fonction du principe de responsabilité élargie du producteur. Il n'y a aucun revenu associé aux pneus.

Tableau 18 : Évolution du coût et des quantités de pneus

PNEUS	2010	2011	2012	2013	2014
Quantité (unités)	1 380	3 055	1 671	2 772	2 250
Quantité (tonnes)	12	27	15	25	20

4.10. Textile

Le textile comprend les vêtements, souliers, bottes et accessoires. Ces matières sont entreposées dans un grand bac de plastique dans le même conteneur maritime que les meubles. Elles sont collectées environ deux fois par année par divers fournisseurs, et ce, généralement sans frais. En effet, la valeur marchande du textile permet aux récupérateurs d'assumer les frais de transport et de traitement. C'est cependant un marché très volatile et où les acteurs changent constamment.

La difficulté de trouver des débouchés fiables nous incite à ne pas promouvoir ce service. La collecte porte-à-porte par l'organisme *L'entraide diabétique* a certainement contribué à cette diminution. Pour une première année, c'est d'ailleurs cet organisme qui a collecté les textiles des écocentres en 2014.

Tableau 18 : Évolution du coût et des quantités de textile

TEXTILE	2010	2011	2012	2013	2014
Quantité (tonnes)	2	7	3	N.D.	N.D.
Coût total	92 \$	(250) \$	(50) \$	0 \$	0 \$

4.11. Appareils de réfrigération

Les appareils de réfrigération comprennent entre autres les réfrigérateurs, les refroidisseurs d'eau et les climatiseurs. Ces appareils sont déposés au sol par les utilisateurs dans un enclos en blocs de béton. La récupération des gaz réfrigérants est effectuée depuis 2012 par un préposé ayant reçu une formation à ce sujet. Une fois les gaz retirés, les appareils sont récupérés avec les métaux. Il n'y a pas de pesée distincte pour ces matières.

Les coûts ont doublé depuis l'an dernier, surtout parce que la quantité d'appareils reçus a également doublé (tableau 19). Le coût par appareil demeure très compétitif avec celui des services offerts par l'entreprise privée, utilisée en 2011. Les revenus associés aux appareils de réfrigération ne sont pas distingués des revenus de vente des autres métaux.

Cette année, nous avons aussi récupéré les gaz réfrigérants des distributeurs d'eau, mais les préposés n'ont pas toujours noté les entrées pour ces matières. C'est pourquoi le nombre d'unités reçues (111) indiqué au tableau 5 diffère considérablement du nombre d'unités traitées (185) indiqué au tableau 19. La saisie des données pour tous ces appareils sera améliorée en 2015.

Tableau 19 : Évolution du coût et des quantités d'appareils de réfrigération

APPAREILS DE RÉFRIGÉRATION	2010	2011	2012	2013	2014
Réfrigérateurs (unités)	N.D.	18	36	25	67
Climatiseurs et distributeurs d'eau (unités)	N.D.	0	50	65	118
Quantité totale (unités)	N.D.	18	86	90	185
Coût total	N.D.	720 \$	1 006 \$	761 \$	1 558 \$

Dépenses/unité	N.D.	40 \$	12 \$	8 \$	8 \$
Revenus/unité	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.
Coût/unité	N.D.	40 \$	12 \$	8 \$	8 \$

4.12. Réutilisables



Les réutilisables comprennent les meubles, les électroménagers et d'autres objets domestiques, tels que la vaisselle et les lampes. Ils sont entreposés dans un conteneur maritime et dans un abri de voiture où les usagers peuvent circuler et en faire l'achat. Cet abri n'est plus en état et il devra être remplacé par un deuxième conteneur maritime en 2015.

Co-éco a fait l'acquisition d'un conteneur maritime pour l'écocentre de Saint-Hubert en 2014, alors que celui de Rivière-du-Loup en avait été équipé en 2013. Le service de collecte à domicile a été bonifié, à raison de deux collectes par mois au lieu d'une seule. Il y a eu 42 demandes pour ce service porte-à-porte en 2014.

Les revenus de vente ont augmenté de 7 % relativement à l'an dernier (tableau 20). De plus, des frais sont chargés aux utilisateurs lorsqu'ils apportent des meubles qui ne sont pas en état d'être vendus. En effet, on dispose des articles qui ne peuvent être vendus dans le conteneur à déchets. Il est aussi parfois nécessaire de se défaire de meubles en bon état par manque d'espace.

Tableau 20 : Évolution du coût et des quantités de réutilisables

RÉUTILISABLES	2010	2011	2012	2013	2014
Revenus totaux	(5 558 \$)	(8 030 \$)	(9 918 \$)	(11 780 \$)	(12 557 \$)

Le financement de la Conférence régionale des Élu(e)s du Bas-Saint-Laurent, via le Fonds Alliance Solidarité Kamouraska, a été renouvelé en 2014 pour une dernière année. Ce projet avait fait l'objet d'une première phase en 2013. La subvention a servi à défrayer les coûts de main-d'œuvre et de transport, en plus de permettre de poursuivre l'étude par une chargée de projet externe.

Les revenus associés aux réutilisables sont intéressants mais cette activité nuit aux autres services offerts à l'écocentre. En effet, la vente d'articles aux particuliers attire une clientèle nombreuse et parfois problématique. De plus, les lieux n'offrent pas le niveau de sécurité souhaité pour combiner le déchargement de matières et le magasinage. Certains acheteurs sont à l'écocentre de façon régulière pour acheter des matières destinées à la revente. Ils y attendent l'arrivée de nouvelles matières que les utilisateurs apportent, ce qui est dérangeant pour les préposés et la clientèle.

Pour toutes ces raisons, il est souhaitable que les activités de vente aient lieu à l'extérieur du site de l'écocentre. Un comité de travail travaille présentement à l'établissement d'une boutique de vente dans un secteur commercial de Rivière-du-Loup. Il est suggéré de poursuivre la vente de meubles en 2015, puisque les services communautaires pour ces articles de première nécessité sont insuffisants dans la région. Cependant, la vente d'objets réutilisables autres que les meubles cessera cette année afin de maintenir la fluidité des autres services.

4.13. Déchets

Les déchets comprennent les meubles qui ne sont pas réutilisables et certains matériaux secs comme la laine minérale. Ils sont disposés par les utilisateurs dans un conteneur d'une capacité de 40 verges cubes à partir d'un quai de déchargement. Les conteneurs sont remplacés à tous les deux à trois jours à Rivière-du-Loup, alors qu'une à deux fois par mois suffisent à Saint-Hubert.

En 2014, 193 tonnes de déchets ont transité par les écocentres, une augmentation de 17 % par rapport à l'an dernier. Plusieurs meubles non réutilisables ont été mis aux déchets dès leur entrée à l'écocentre ce qui peut expliquer la hausse du tonnage. En effet, la mise en place du service Écomeubles a fait augmenter les quantités reçues, parfois au-delà des capacités d'entreposage.

Les coûts n'ont augmenté que de 2 % relativement à l'an dernier, la hausse de revenus ayant en grande partie contrebalancé la hausse des dépenses (tableau 21). En effet, comme à l'habitude depuis 2011, les utilisateurs ont dû défrayer 5 \$ pour chaque meuble non-réutilisable et pour chaque matelas apporté. Ce tarif s'ajoute au tarif de 5 \$ pour l'équivalent d'un bac roulant de déchets de 15 \$ par remorque domestique.

L'écocentre de Rivière-du-Loup bénéficie d'un tarif préférentiel pour l'enfouissement, alors que l'écocentre de Saint-Hubert est assujetti au tarif régulier.

Tableau 21 : Évolution du coût et des quantités de déchets

DÉCHETS	2010	2011	2012	2013	2014
Tonnage	227	254	130	166	193
Coût transport	14 065 \$	14 585 \$	9 083 \$	9 277 \$	11 590 \$
Coût traitement	9 791 \$	12 777 \$	7 735 \$	9 482 \$	11 408 \$
Location conteneur	840 \$	935 \$	630 \$	775 \$	1 050 \$
Sous-total dépenses	24 696 \$	28 297 \$	17 448 \$	19 534 \$	24 048 \$
Revenus	0 \$	(3 953 \$)	(6 743 \$)	(5 675 \$)	(7 592 \$)
Coûts totaux	24 696 \$	24 344 \$	10 705 \$	13 858 \$	16 455 \$

Dépenses/tonne	109 \$	111 \$	134 \$	118 \$	124 \$
Revenus/tonne	0 \$	(15 \$)	(52 \$)	(34 \$)	(40 \$)
Coûts/tonne	109 \$	96 \$	82 \$	84 \$	85 \$

5. Communications 2014

Plusieurs activités de communication ont été réalisées pendant l'année 2014. Comme par le passé, ces activités avaient pour but de faire connaître le service des écocentres, leur horaire d'opération et les matières acceptées. Voici donc un résumé des activités qui ont été réalisées :

- Ouverture des écocentres :
 - Rédaction et parution d'un communiqué de presse annonçant l'ouverture des écocentres, le service d'écomeubles et l'acceptation du matériel informatique en provenance des ICI
 - Publicité dans le journal *Info-Dimanche* :
 - 1/3 de page dans les éditions des 9, 16 2014 et post-it à la une du 16 avril 2014
 - Durant la même période, publicité sur le site Internet www.infodimanche.com
 - Rédaction d'une capsule pour les bulletins municipaux
 - Promotion sur la page Facebook de Co-éco
- Feuillelet promotionnel :
 - Mise à jour et impression d'un feuillelet promotionnel sur les services des écocentres distribué sur demande par les préposés des écocentres et lors d'activités de

2014
Écocentres
MRC de Rivière-du-Loup

Rivière-du-Loup
100, rue Dalage
Du 1er au 3^e mardi de chaque mois de 8 h à 10 h

Saint-Hubert
1^{er} Rang Est
Canton Derrins
Ancien dépôt en franchisé
Le 1^{er} mardi de chaque mois de 8 h à 10 h

Matières acceptées

Écomeubles
à l'Écocentre de Rivière-du-Loup
Dépôt et achat de meubles et d'articles usagés
Collecte le 1^{er} et le 3^e mardi de chaque mois sur réservation

Voir au verso pour plus d'information

* Récupération et vente de matériaux patrimoniaux sur appel
Ouvert du 23 avril au 9 novembre

Pour information : Co-éco 418 888-3628
Sans frais : 1 888 888-6682
www.co-eco.org

sensibilisation (kiosques, formations, etc.) et dans les lieux de diffusion (bureaux municipaux et autres)

- Site Internet :
 - Mise à jour des informations relatives aux écocentres sur le site Internet de Co-éco
- Communications diverses :
 - Rédaction et envoi d'un communiqué de presse pour la fermeture des écocentres pour les congés du 24 juin et de la Fête du Travail
- Signalisation :
 - Réimpression d'affiches lorsque nécessaire
 - Demande et installation de panneaux indiquant les écocentres par le MTQ
- Fermeture des écocentres :
 - Publicité dans le journal *Info-Dimanche* :
 - ¼ de page dans les éditions du 22 et 29 octobre 2014
 - Post-it à la une du journal du 29 octobre 2014
 - Durant la même période, publicité sur le site Internet www.infodimanche.com

Il était prévu que l'écocentre de Rivière-du-Loup soit ouvert une journée par semaine durant la période hivernale, une fois les travaux de réaménagement terminés à l'automne 2014. C'est pourquoi, une partie du budget était prévue pour promouvoir les nouvelles heures d'ouverture. Comme ces travaux ont été reportés, une partie des montants alloués à ce poste budgétaire n'a pas été dépensée.

6. Budget 2014

6.1. Revenus 2014

Les revenus sont de 288 931 \$, soit 5 % de plus que ce qui était prévu au budget (tableau 22). Ils proviennent des sources suivantes: la MRC, la Ville de Rivière-du-Loup, les utilisateurs individuels et le secteur privé. Ce dernier comprend les entreprises touchées par la responsabilité des producteurs (REP). Il faut souligner que certains produits touchés par la REP n'apportent pas de revenus monétaires à l'écocentre, mais sont traités sans frais par le secteur privé.

Tableau 22 : Revenus 2014

REVENUS	Prévu au budget	Reçu au 31 décembre	Facturé en 2015	Réel final
MRC de Rivière-du-Loup	238 499 \$	214 654 \$	16 394 \$	231 048 \$
Ville de Rivière-du-Loup	4 000 \$	7 037 \$	0 \$	7 037 \$
Frais et vente de produits	33 000 \$	50 846 \$	0 \$	50 846 \$
TOTAL REVENUS	275 499 \$	272 537 \$	16 394 \$	288 931 \$

La ventilation des *frais et vente de produits* est présentée dans le tableau 23, et les détails relatifs à chaque type de matière ont été présentés dans la section 4. Les revenus de cette catégorie ont augmenté particulièrement à partir de 2012 en lien avec les nouveaux revenus associés au traitement des appareils électroniques.

Tableau 23 : Ventilation des *frais et vente de produits* en 2014

Type de matière	Rivière-du-Loup	Saint-Hubert	Sommaire
Métaux	15 007 \$	1 651 \$	16 658 \$
Appareils électroniques	11 446 \$	512 \$	11 958 \$
Objets divers	7 166 \$	175 \$	7 340 \$
Meubles	5 217 \$	- \$	5 217 \$
Déchets	6 838 \$	754 \$	7 592 \$
Autres revenus (VIA)	2 081 \$	- \$	2 081 \$
Total des ventes 2014	47 754 \$	3 092 \$	50 846 \$
Total des ventes 2013	37 135 \$	2 549 \$	39 684 \$
Total des ventes 2012	25 653 \$	1 837 \$	47 548 \$
Total des ventes 2011	16 959 \$	2 261 \$	19 220 \$
Total des ventes 2010	10 108 \$	355 \$	10 463 \$
Total des ventes 2009	5 637 \$	- \$	5 638 \$
Total des ventes 2008	6 870 \$	- \$	6 871 \$

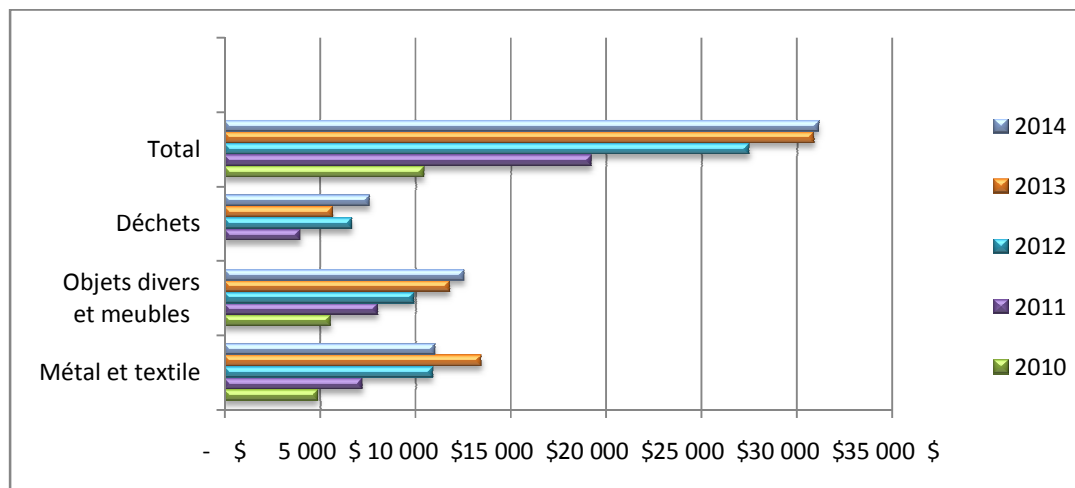


Figure 4 : Évolution des revenus de 2010 à 2014

6.2. Dépenses 2014

Les dépenses sont de 288 931 \$, soit 5 % de plus que ce qui était prévu au budget (tableau 24). Ce dépassement est entre autres expliqué par des coûts de traitement 22 % plus élevés que prévus. Il y a aussi eu l'achat non-prévu d'un conteneur maritime à l'écocentre de Saint-Hubert. Déjà à la mi-saison, un dépassement pour les frais variables était anticipé. C'est pourquoi des travaux d'entretien et l'achat de certains équipements ont été retardés par prudence afin d'abaisser les frais fixes.

Au final, la hausse de revenus a permis de contrebalancer la hausse des frais variables et de terminer l'année avec un budget équilibré. Dans cette situation, d'autant plus que les revenus dépassent les sommes prévues, les sommes excédentaires seront réservées pour réaliser dès le printemps 2015 les travaux d'entretien retardés et acheter les d'équipements qui étaient prévus pour 2014.

Tableau 24 : Dépenses 2014

DÉPENSES	Prévu au budget 2014	Réel au 31 déc. 2014
FRAIS FIXES		
Salaire préposés	66 000 \$	67 792 \$
Plan de communication	3 000 \$	2 001 \$
Assurance	2 000 \$	1 969 \$
Frais de déplacement et formation	1 500 \$	1 737 \$
Fournitures et équipements	1 600 \$	790 \$
Location de toilette sèche	3 000 \$	1 380 \$
Entretien et réparation	6 000 \$	175 \$
Télécommunication	1 000 \$	990 \$
Immobilisations	0 \$	3 511 \$
Imprévus et écomeubles	6 442 \$	6 442 \$
Sous-total frais fixes	90 542 \$	86 786 \$
FRAIS VARIABLES		
Transport et imprévus	38 000 \$	30 940 \$
Traitement	103 000 \$	125 433 \$
Élimination	9 500 \$	11 408 \$
Sous-total frais variables	150 500 \$	167 781 \$
FRAIS D'ADMINISTRATION	34 363 \$	34 363 \$
GRAND TOTAL DÉPENSES	275 405 \$	288 931 \$

7. Extension des services

7.1. Municipalités

Depuis leur ouverture, les services des écocentres de la MRC de Rivière-du-Loup ne sont offerts qu'aux citoyens. Cependant, les municipalités demandent de plus en plus fréquemment d'utiliser ces infrastructures. Il y aurait donc lieu de baliser cette utilisation des services qui s'est faite informellement jusqu'à présent.

L'écocentre de Rivière-du-Loup est utilisé à sa pleine capacité. L'intégration des matières générées par les municipalités nécessite donc des travaux pour permettre de les recevoir. Cependant, l'écocentre de Saint-Hubert est sous-utilisé. Il serait donc possible d'y traiter les matières générées par les municipalités du sud de la MRC, par exemple les collectes saisonnières d'encombrants. Il y a lieu de planifier cette intégration en fonction des échéances des contrats de collecte des municipalités.

Toutefois, l'arrivée soudaine de grandes quantités de matières aux écocentres peut nécessiter une réception à l'extérieur des heures d'ouverture pour le public, et donc occasionner des frais supplémentaires. Le traitement et le transport des matières impliquent aussi nécessairement des coûts. Il y a donc une réflexion à entamer avec la MRC afin de déterminer un mode de fonctionnement et de tarification. Il est suggéré d'intégrer cette réflexion et la mise en œuvre de ces mesures dans le processus de révision du Plan de gestion des matières résiduelles.

7.2. Industries, commerces et institutions

Les industries, commerces et les institutions (ICI) sont de plus en plus nombreux à demander d'être desservis par les écocentres, bien qu'ils n'y soient pas admis. Dans les faits, certaines matières des ICI sont acceptées occasionnellement, lorsque qu'elles sont en quantité comparables à celles apportées par les citoyens et que leur traitement n'entraîne pas de dépenses. En particulier, le matériel électronique des ICI est accepté en fonction de l'entente avec ARPE-Québec, puisque ces matières génèrent des revenus.

Un mode de tarification devrait être établi afin de financer l'utilisation des écocentres par les ICI. Cette clientèle permettrait d'optimiser l'utilisation des infrastructures et du personnel, particulièrement pour l'écocentre de Saint-Hubert qui est sous-utilisé. En effet, les frais fixes de cet écocentre sont égaux à celui de Rivière-du-Loup, bien que la quantité de matières qui y transite soit beaucoup moins importante (tableau 9, section 3.4).

Comme il est mentionné dans la section précédente, l'écocentre de Rivière-du-Loup n'a pas la capacité de recevoir davantage de matières. Il est donc indiqué d'étudier la possibilité de construire un écocentre spécifiquement pour les industries, commerces et institutions sur le site du lieu d'enfouissement technique à Cacouna. De plus, la dégradation du quai de déchargement

de l'écocentre de Rivière-du-Loup a amené la MRC à prévoir sa reconstruction en 2015, voire sa relocalisation. Les orientations à l'égard de ces projets seront étudiées par le comité consultatif de gestion des matières résiduelles de la MRC.

8. Recommandations et conclusion

Les recommandations qui suivent proviennent d'observations effectuées tout au long de l'année 2014 et de l'analyse du fonctionnement des écocentres tant de la part des gestionnaires, des préposés que de certaines municipalités et usagers. Ces recommandations ont pour but d'améliorer le service offert dans les écocentres, d'assurer la sécurité et le bien-être des travailleurs et des visiteurs et de maximiser les installations et les opérations, et ce, dans le respect des principes du développement durable.

- Clientèle desservie
 - Planifier l'intégration des collectes d'encombrants municipales
 - Planifier la desserte des industries, commerces et institutions
- Financement
 - Mettre en place un tarif pour les matériaux secs
 - Établir un mode de tarification pour les municipalités
 - Veille pour un programme de financement pour une ressourcerie (meubles et objets divers)
- Formation des préposés
 - Suivre une formation RCR en conformité avec la demande de la CSST
 - Faire une visite de l'usine de biométhanisation
- Horaire général 2015
 - Ouvrir selon l'horaire habituel de chacun des écocentres à compter de la semaine du 20 avril et fermer le samedi 7 novembre
 - Diminuer la collecte des meubles à une fois par mois au lieu de deux
 - Envisager l'ouverture d'un écocentre pour la période hivernale en 2016
- Accessibilité et sécurité
 - Renouveler l'équipement de sécurité des préposés (manteaux réfléchissants, casquettes, bottes, etc.)
- Vérifier la solidité des rampes de sécurité autour des conteneurs; les solidifier au besoin.

Il est indéniable que les écocentres représentent un service d'accompagnement essentiel pour les citoyens qui désirent recycler, valoriser ou éliminer certaines matières de façon sécuritaire. En plus de ces services, la desserte des municipalités et des industries, commerces et institutions devra être planifiée. Cet exercice aura lieu dans le cadre de la révision, actuellement en cours, du plan de gestion des matières résiduelles de la MRC.